

CRI 3415

Été 2026

TRAJECTOIRES PÉNALES: ENCADREMENT EN COMMUNAUTÉ

J. Brillant

Mardi 8h30-15h30

Professeure : Marion Vacheret- marion.vacheret@umontreal.ca

Disponibilités le mercredi de 13h à 17h ou sur rendez-vous

Descripteur du cours

Analyse des différentes mesures de suivi et d'encadrement dans la communauté pour des populations pénales ainsi que de leurs enjeux et limites dans le cadre de leur mise en œuvre.

Objectifs du cours

Objectifs généraux

Nombreuses sont les personnes judiciairisées soumises à une mesure de probation, à une libération conditionnelle ou encore à une ordonnance d'emprisonnement avec sursis. Ces différentes mesures sont au cœur du système pénal et du travail de nombreux intervenants formés en criminologie ou en travail social. Ces mesures constituent un des socles du désistement criminel et du processus de réintégration sociale et communautaire des personnes judiciairisées. Toutefois, le suivi imposé dans le cadre de ces mesures, l'inscription de celles-ci dans les trajectoires pénales, comme l'accompagnement mis en œuvre par les intervenant.es, restent souvent mal connus sinon critiqués notamment lors de la médiatisation de cas d'échecs. Les défis du suivi communautaire sont nombreux tant pour les personnes suivies que pour celles qui les encadrent ou ordonnent le suivi d'une telle mesure.

Ce cours vise ainsi à permettre l'approfondissement des connaissances et des réflexions des étudiant.es sur les mesures pénales purgées dans la communauté et sur leur place à la fois dans l'archipel pénal et dans les processus de réintégration sociale et communautaire.

Objectifs spécifiques

- **Connaitre** les différentes **mesures** et **organismes** d'encadrement dans la collectivité pour des personnes judiciairisées, **connaitre** les **critères décisionnels** d'octroi et de suivi de ces mesures et **réfléchir à leur rôle et place** dans l'archipel pénal et dans la société canadienne actuelle
- **Approfondir le rôle** des différents **agents** intervenants dans ce processus d'octroi et de suivi et **connaitre les stratégies d'intervention** mises en place dans le cadre de ce suivi. Réfléchir **aux enjeux** de l'encadrement en communauté et aux formes que celui-ci prend.
- **Réfléchir au vécu et à la trajectoire pénale** des personnes soumises à des mesures d'encadrement dans la collectivité, **connaitre les défis** auxquels ils et elles sont confrontés, **comprendre l'impact** du travail des agents de changements dans la trajectoire pénale de personnes suivies.

Approches pédagogiques

L'acquisition des connaissances se fera à partir d'exposés théoriques magistraux et de lectures obligatoires; ainsi que de discussions en classe autour de textes, de documents visuels, de cas pratiques et de travaux en sous-groupe.

L'implication et la présence des étudiantEs en classe est essentielle à la réussite du cours.

Il s'agit d'un cours d'été intensif. Les journées (8h30 – 15h30) seront divisées en 3 modalités différentes :

- 1) Exposés théoriques magistraux par l'enseignante ;
- 2) Discussions et débats en classe à partir de textes et de cas pratiques ;
- 3) Présentations de documents connexes (vidéo ou conférences)

Chaque cours est assorti de lectures associées au cours disponibles sur studium.

Les textes associés au cours, les débats et les conférences font partie de la matière sujette à examen.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Les apprentissages seront évalués à partir de 2 **modalités** :

- *Comprendre, discuter et réfléchir la matière de façon claire et structurée* : **4 Ateliers (pratiques et théoriques)** réalisés en **équipe** de 4 personnes.
 - o Le contenu des ateliers est préparé à la maison, il est complété en classe pour être présenté durant le cours. Un document écrit comprenant les différents arguments qui seront présentés durant les débats doit être remis à la professeure avant l'atelier. Chaque atelier comptera pour 12 %, à raison de 6% pour l'écrit et 6% pour l'oral. (Total 48% de la note du cours).
- *Connaitre, expliquer et réfléchir la matière vue en classe et des lectures obligatoires* : **Examen final** comptant pour un total de 52% du total du cours. Celui-ci portera sur l'ensemble de la matière vue en classe, y compris les débats, les conférences et les lectures obligatoires. Il consistera en des questions à moyen et long développement. Il aura lieu **le 23 juin de 9h à midi**.

IMPORTANT

La présence aux ateliers et débats est obligatoire. Il s'agit d'évaluations.

À ce titre, l'absence à un atelier est gérée comme toute absence à un examen (article 9.9 du règlement pédagogique : toute absence doit être justifiée par écrit avec pièces justificatives et un formulaire doit être complété voir règlement ci-dessous)

En cas d'absence exceptionnelle et dûment justifiée préalablement, la remise écrite de la préparation individuelle au débat pourra être évaluée. Il est à noter que dans ce cas, la totalité des points pouvant être obtenus sera moindre (50%) car seule la partie écrite pourra être prise en compte.

À noter que le moment (AM ou PM) du débat est variable selon les séances

Ateliers-débats et recours à l'IAG

Le recours à l'IAG pour la préparation des débats n'est pas interdit mais fortement déconseillé. La meilleure manière de comprendre un texte et de s'impliquer dans une réflexion est de lire et de synthétiser les idées principales et les arguments fondamentaux par soi-même. Si vous recourez à l'IAG vous devez l'indiquer sur le document écrit remis à l'enseignante en précisant la tâche ou les tâches que vous avez réalisé.es avec l'IAG.

| Outil d'évaluation | Pondération | Échéance |
|--------------------|-------------|------------------------|
| ATELIERS (4) | 48% | 12, 19, 2 juin, 9 juin |
| EXAMEN | 52% | 23 juin |

Déroulement du cours

| | |
|---------------------|--|
| <p>Mardi 5 mai</p> | <p>Les sentences dans la communauté : place et rôle dans l'archipel pénal</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction. Présentation du déroulement du cours, des objectifs pédagogiques et des modalités d'évaluation ○ Définitions des concepts de base, l'insertion, la réinsertion; le communautaire et les mesures pénales communautaires. ○ Place des mesures pénales communautaires dans le processus pénal. Les principes de détermination de la peine à la lumière de la modération: réflexions autour de la pertinence de la peine. Le rapport pré-sentenciel. <p><u>Lecture obligatoire associée au cours</u> <i>Lalande, P. (2007). Des solutions de rechange à l'incarcération : pour un peu plus de modération, d'équité et d'humanité. Criminologie, 40(2), 67–87.</i></p> |
| <p>Mardi 12 mai</p> | <p>Les mesures pénales communautaires : des peines intermédiaires ou strictement réhabilitatrices?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les peines communautaires : histoire, portrait, prononcé et mise en œuvre. ○ Enjeux autour de l'ordonnance d'emprisonnement avec sursis et de l'ordonnance de probation ○ Les mesures de déjudiciarisation, les programmes sociaux à la cour municipale, les tribunaux spécialisés. Fondements et enjeux <p>Atelier sur la déjudiciarisation et les tribunaux spécialisés - débat évalué</p> <p><u>Lecture obligatoire associée au cours</u> <i>Dufour; Brassard; Guay. (2009). Sursis, récidive et réinsertion sociale : un équilibre précaire. Revue Canadienne de Justice Pénale 51(3)</i></p> |
| <p>Mardi 19 mai</p> | <p>La libération conditionnelle, pour qui et pourquoi? Étape intrinsèque à la peine ou test?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Histoire, fondements et pertinence des libérations conditionnelles et de la surveillance après la détention ○ L'accès à la libération conditionnelle, processus de prise en charge, critères d'octrois et de refus. ○ Les injonctions au cœur de la mesure et les enjeux associés à la décision de libération conditionnelle <p>Atelier sur les mesures de libération conditionnelle-débat évalué</p> <p><u>Lecture obligatoire associée au cours</u> <i>Vacheret, M; Leclerc, C; Quirouette, M (2024) « Libération conditionnelle : questions de remords, correctionnalisation et conformité », Champ pénal/Penal field [En ligne], 31 2024.</i></p> |
| <p>Mardi 26 mai</p> | <p>Conditions de travail et rôle de l'intervenant.e professionnel.le dans les MPC</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le contexte du suivi communautaire et ses enjeux ○ Rôle et pratiques professionnelles de l'intervenant dans le cadre des mesures pénales communautaires. Les ambivalences de la relation d'aide en contexte de contrainte. Pouvoir discrétionnaire et marge de manœuvre ○ Finalités du travail de l'intervenant : Non récidive, désistement ou intégration sociale? <p>Conférence</p> <p><u>Lecture obligatoire associée au cours</u> <i>Euvrard, E. (2020). Assignation à domicile et autorisation(s) de sortie dans un ordre négocié Déviance et société, vol. 44, no 1, pp. 49-81</i></p> |

| | |
|---------------|---|
| Mardi 2 juin | <p align="center">Expérience des justiciables suivis dans la communauté. Défis et enjeux de l’empowerment - responsabilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les attentes face aux personnes judiciairisées et leurs implications sur le suivis mis en place. ○ Empowerment, agency et responsabilisation. Défis et limites. ○ Impacts du contrôle sur les contraintes et vécus des justiciables. Enjeux structurels, personnels et organisationnels. ○ Travailler sur les carences ou sur les forces? Le good life modèle en question <p align="center">Atelier sur le suivi communautaire- débat évalué</p> <p><u>Lecture obligatoire associée au cours</u> <i>Vacheret M., Leclerc C., Quirouette M. (2025) Renoncer à une libération conditionnelle au Québec : entre les contraintes d’une mesure et l’expression d’un pouvoir d’agir. Déviance et Société, 49, 4, 445-478</i></p> |
| Mardi 9 juin | <p align="center">Le suivi communautaire : une question de relations entre personnes judiciairisées et Intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La dynamique de la relation sous contrainte. L’alliance de travail. La construction d’une relation de confiance. Le désistement assisté ○ Les défis autour de la relation : les adaptations aux suivis de populations aux besoins particuliers ○ Les enjeux autochtones <p align="center">Atelier sur le suivi des membres des Premiers Peuples défis et solutions - débat évalué</p> <p><u>Lecture obligatoire associée au cours</u> <i>Leclerc, C., Robert, A., Couvrette, A., Arseneault, C. & Euvrard, E. (2025). Surveillance communautaire au Québec : étude sur les ajustements des pratiques auprès des femmes judiciairisées. Criminologie, 58(2), 269–297.</i></p> |
| Mardi 16 juin | <p align="center"><i>Semaine de révision</i></p> |
| Mardi 23 juin | <p align="center"><i>Examen final 9h- 12</i></p> |

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Guide étudiant de votre programme : <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la professeure. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : <https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 ENVOYER.pdf>

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : <https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis absence examen form.pdf>

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

Évaluation du cours

En permettant un retour sur la formation des étudiants, l'évaluation favorise une amélioration des contenus transmis. Il est donc essentiel que tous les étudiants y participent en respect de l'enseignant. www.umontreal.ca/evaluez.

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages

| Points | Note littérale | Valeur | | Pourcentage |
|-----------------|----------------|---------------------|---|-------------------------------------|
| 4,3 | A+ | Exceptionnel | Objectifs dépassés Le travail fourni est de qualité exceptionnelle. Dans son ensemble il dépasse les critères attendus. Excellente intégration des notions vues en classe | 90 |
| 4 3,7 | A A- | Excellent | Objectifs tout à fait atteints. Le travail fourni est excellent, tous les critères attendus ont été respectés. Très bonne intégration des notions vues en classe | 85 80 |
| 3,3 3 2,7 | B+ B B- | Très bon | Objectifs généralement atteints Le travail fourni est très bon, la majorité des critères attendus ont été respectés. Les notions vues en classe sont généralement bien intégrées. | 77 73 70 |
| 2,3 2 | C+ C | Bon | Objectifs partiellement atteints Le travail fourni est bon, mais présente certaines lacunes. Les critères attendus de rendement n'ont été respectés que partiellement. Les notions vues en classes sont plus ou moins bien intégrées. | 65 60 |
| 1,7 1,3 1 | C- D+ D | Passable | Objectifs atteints de façon minimale Le travail fourni est passable, mais présente plusieurs lacunes importantes. Les critères attendus n'ont pas été suffisamment respectés. Les notions vues en classe sont généralement peu ou mal intégrées. | 57 54 50 |
| 0 | E | Échec | Objectifs non atteints | < 50 |